



Berchem-Sainte-Agathe, le 8 mars 2016

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. /2016

Objet : Conseil communal du 25.02.2016 - Réponse écrite à l'interpellation de Madame Katia VAN DEN BROUCKE, Conseillère communale, concernant les performances énergétiques des logements communaux qui sont mis en location

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Les performances énergétiques des logements ne sont pas connues selon les termes actuels en ce sens qu'ils ne disposent pas de certificats PEB. C'est un manquement que nos services vont combler dans les meilleurs délais.

Toutefois les 35 logements communaux mis en location ont (à l'exception du 7, Place de l'Eglise qui devrait être rénové cette année) bénéficié de rénovations lourdes dans les 15 dernières années. Les logements de la Place de l'Eglise sont mêmes des logements neufs. Des mesures ont déjà été prises pour améliorer les performances énergétiques de ces logements tels que le placement d'isolation thermique et d'enduit sur le mur de façade arrière et doublage thermique des façades à rue, l'isolation de toiture, le remplacement des châssis en bois double vitrage et ventilation mécanique contrôlée (VMC) ou encore le placement de chaudières individuelles gaz.

Au niveau des interventions prévues dans les années à venir, dans le cadre de la PEB chauffage, les bâtiments communaux disposant de chaudières âgées de plus de 15 ans devront faire l'objet d'un contrôle obligatoire par un organisme agréé. Ce contrôle devra répondre aux exigences à la nouvelle législation en vigueur concernant les chaudières.

Les immeubles 7 et 9 Place de l'Eglise feront l'objet d'une rénovation (très) lourde dans le courant de 2016 en vue de la création de 3 logements.

Un logement devrait être prochainement réattribué et à cette occasion une certification PEB sera établie. Il en sera de même à l'avenir pour chaque logement qui se libère ou nouvellement mis en location.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,


Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,


Joël RIGUELLE